

**PUBLICITE PREALABLE POUR L’INSTALLATION D’UN CAMION DE RESTAURATION**

**(FOOD-TRUCK)**

**Publicité du 22/07/2025 au 21/08/2025**

L’article L.2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques prévoit que « *lorsque la délivrance d’un titre d’occupation du domaine public en vue d’une exploitation économique intervient à la suite d’une manifestation d’intérêt spontanée, l’autorité compétente doit s’assurer au préalable par une publicité suffisante de l’absence de toute autre manifestation d’intérêt concurrente* ».

**Objet du présent avis :** la Ville de Vaucresson a reçu la manifestation d’intérêt spontanée pour l’exploitation d’un food-truck sur le parking du centre, sis à l’angle du boulevard de Jardy, de l’avenue Jean Salmon Legagneur et de la rue de la Folie.

**Période d’exploitation**

Le vendredi midi de 10h à 14h15 – du vendredi 22 août 2025 jusqu’au vendredi 19 décembre 2025 inclus.

Le vendredi soir de 18h00 à 22h00 – du vendredi 22 août 2025 jusqu’au vendredi 19 décembre 2025 inclus

**Pour candidater**

Les candidats sont invités à se manifester **au plus tard le 21 août 2025** auprès du Service Juridique de la Ville par mail (marches-publics@mairie-vaucresson.fr), ou par courrier à l’adresse suivante :

Mairie de Vaucresson

Service Juridique

Hôtel de Ville

8 Grande Rue

92 420 VAUCRESSON

**Informations**

Pour obtenir tout renseignement complémentaire, contacter le service Juridique : marches-publics@mairie-vaucresson.fr.

Le titre autorisant l’occupation sera accordé à titre précaire et révocable, uniquement pour la période définie précédemment.